

saint-pardoux-soutiers Coup de foudre : des travaux pour le clocher de l'église

Un mauvais coup de foudre est venu mettre à mal le moteur des cloches de l'église du village. Depuis, elles sont muettes et n'égrainent plus le temps des villageois. Lors du conseil municipal du jeudi 6 juin, les élus décident donc d'engager un devis de l'entreprise Lussault qui, pour la somme de 6.224 € se chargera de réparer le moteur endommagé. Le prochain mariage qui s'y déroulera devrait donc être annoncé au son des cloches nichées dans le clocher !

Finances. Les élus ont voté les comptes administratifs et de gestion 2023 et procédé aux affectations de l'excédent de fonctionnement de 314.145 € et du déficit d'investissement de 777.036 €, validant également des décisions modificatives concernant certaines lignes budgétaires.

Travaux. Les travaux réalisés pour l'implantation de la superette autonome ont nécessité des ajustements. Les élus valident donc un devis modifié qui se monte à 4.945 € concernant l'enrobé.

La communauté de communes du Val de Gâtine revoit la copie des chemins à entretenir priori-



Place de l'Araucaria, on entendra très vite de nouveau les cloches de l'église... (Photo NR)

tairement. Un devis à la hausse et le chemin des chaussées ajouté... L'enveloppe sera donc dépassée. Les élus votent en faveur des travaux et d'un fond de concours de 4.311 € pour leur réalisation.

Divers. Le conseil a évoqué l'arrivée d'une psychologue sur la commune qui travaillerait au diagnostic à destination des enfants ou des adultes en vu de la constitution d'un dossier de reconnaissance de handicap proposé à l'étude de la MDPH. Un bureau dans l'ancienne mairie du Soutiers pourrait lui être loué à charge pour elle de le meubler.

Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 4 juillet.